

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 11 JUILLET 2024

Présents : Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Anne PARIZOT,, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX

Absents : M. Emmanuel CAILLET (procuration donnée par Mme LE HIR Murielle)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTE

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2024

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2024 est adopté.

Délibération n° 2024-27 Présentation du nouveau devis pour les travaux de réfection du Pont de Gamon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'annulation du premier devis de 34 666,97 euros pour le remplacer par celui à 18940,01 euros.

- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux de réfection du Pont de Gamon

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-28 Présentation du nouveau devis pour les travaux de réfection du Pont de Gamon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le calcul des montants des loyers et des charges, pour les appartements au 1^{er} étage Place des Gîtes,

AUTORISE Mme la Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives au règlement des loyers.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-29 Révision du montants des loyers des appartements et des locaux commerciaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'appliquer une augmentation sur les loyers privés de 3,5 %, en s'appuyant sur l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL),

AUTORISE Mme la Maire a renouveler les contrats de location des appartements en appliquant la révision.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'appliquer une augmentation sur le bail commercial de l'Amarante de 5,22 %, compte tenu de l'absence d'augmentation depuis 2019.

AUTORISE Mme la Maire a renouveler le contrat de location du restaurant l'Amarante, en appliquant la révision.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur le loyer commercial de Nectardéchois, compte tenu de l'état du bâtiment.

AUTORISE Mme la Maire à renouveler les contrats de location sans augmentation du loyer

Pour : 8

Contre : 1 (Guy Blanchard)

Abstention : 1 (Manu Caillet)

Délibération n° 2024-30 Entrée de nouveaux locataires au 1^{er} étage Place des Gîtes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à signer un contrat de location pour chacun des locataires choisis,

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ces nouvelles locations,

CHARGE Madame la Maire de transmettre la copie de la délibération à la Trésorerie d'Annonay.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-31 Mise en place d'un tarif et d'une convention pour l'utilisation du barnum

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE d'inclure dans la convention de mise à disposition du barnum une participation financière pour le montage du barnum si les employés communaux sont sollicités.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-32 Décision modificative n°4

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-33 Proposition à Nectardéchois d'acquérir le bâtiment

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de leur proposer d'acquérir les terrains et le bâtiment en l'état (parcelles C176 et C662) pour une valeur symbolique afin que Nectardéchois puisse rester sur la commune.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

- L'Amarante : Le Trésor Public s'occupe de récupérer les loyers de l'Amarante actuellement en attente de paiement, soit un montant de 4926 euros (soit une dizaine de mois de loyer).

- Aménagement du carrefour, route du col du Buisson/route du col du Marchand : Un marquage au sol va être étudié pour matérialiser les limites de la route au niveau du carrefour de la Fontaine.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 6 septembre 2024 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20..

A Pailharès le 12 juillet 2024

La Maire

Anne SCHMITT



La Maire,
Mme Anne SCHMITT